

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant de l'Angola**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent adjoint de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 16 décembre 2015 indiquant que M. Armando Manuel, Ministre des finances, représentera l'Angola à la 7587^e séance du Conseil, qui se tiendra le 17 décembre 2015.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

